



## CHALLENGE DEVELOPPEMENT DE LA LICENCIEE

COMITES / CLUBS

SAISON 2017-2018

### Article 1 : Introduction

Dans le cadre de son plan de féminisation, la FFBB valorise les actions territoriales pour le développement de la pratique féminine.

En complément du challenge du licencié, la FFBB a mis en place le **challenge de la licenciée** qui primera les **CINQ** comités qui afficheront la meilleure progression.

### Article 2 : Objet

Ce challenge s'adresse à tous les Comités Départementaux, à la Ligue de Corse et aux Ligues régionales des DOM-TOM. Il a pour objet de favoriser le développement des **licenciées Compétition**.

### Article 3 : Modalités

**Au terme de la saison en cours** : Augmentation des licenciées Compétition en pourcentage

$$\frac{\text{Total licenciées Compétition <Saison N> moins Total licenciées Compétition <Saison N-1>}{\text{Total licenciées Compétition <Saison N-1>}}$$

Si le résultat est négatif (diminution du nombre de licenciées), le Comité Départemental concerné ne pourra pas recevoir de dotation.

### Article 4 : Dotations (pour le challenge de la licenciée)

Une dotation de 10 000 € sera répartie (selon le classement édité en fin de saison), pour moitié :

- a) Sous forme d'un règlement par chèque,
- b) Sous forme d'un remboursement sur facture\* pour :
  - Des formations de dirigeants, d'entraîneurs, d'officiels, dispensées par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental (sur présentation d'une facture de l'organisme de formation),

#### **Et/ou**

- L'achat de matériels ***pédagogiques et sportifs*** (remboursement contre facture(s) acquittée(s) transmise à la FFBB) selon la liste annexée au règlement.

\* L'ensemble des demandes de remboursements de Formations et/ou Matériels doit parvenir à la FFBB en **une seule fois** et au plus tard le 30 avril de la saison suivante ;

### Répartition des aides financières selon classement final au 1<sup>er</sup> juillet

1 <sup>er</sup>	1 500 € en chèque et 1 500 € de remboursements sur facture(s)
2 <sup>ème</sup>	1 250 € en chèque et 1 250 € de remboursements sur facture(s)
3 <sup>ème</sup>	1 000 € en chèque et 1 000 € de remboursements sur facture(s)
4 <sup>ème</sup>	750 € en chèque et 750 € de remboursements sur facture(s)
5 <sup>ème</sup>	500 € en chèque et 500 € de remboursements sur facture(s)